AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (6)ItemJean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 18 mai 1861

Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 18 mai 1861

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)
Collation2 p. (84r, 85v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 18 mai 1861, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 29/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/41835

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction18 mai 1861
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireCastaing, Georges (1813-1882)
Lieu de destinationLaon (Aisne)

Description

Résumé« J'ai fondé à Guise sous le nom de familistère une cité au profit des ouvriers de mon établissement [...] ». La lettre est relative à la législation s'appliquant au débit de boissons du Familistère. Godin plaide pour que le débit de boissons aux familles consommant à domicile ou aux ouvriers prenant leurs repas au Familistère jouisse du bénéfice accordé aux chefs d'établissement sur de tels débits et juge que cela serait conforme à la volonté du gouvernement de faciliter la vie à bon marché pour la classe ouvrière. Godin demande en outre au préfet l'autorisation d'ouvrir un estaminet pour soustraire les habitants du Familistère aux entraînements du cabaret. Il évoque des difficultés qu'il pourrait y avoir lui accorder cette autorisation.

Notes

- La lettre n'est pas de la main de Godin ; elle n'est pas signée
- Georges Castaing est Préfet de l'Aisne de 1861 à 1866.
- La lettre comprend la plus ancienne mention du mot « familistère » dans la correspondance active de Jean-Baptiste André Godin.

Mots-clés

Aliments, Familistère, Habitations

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 14/09/2022 Dernière modification le 26/04/2023



